

MODELE D'ARTICULATION PASS – RESEAU DE SANTE

Exemple du Cash de Nanterre

EMERY Sophie^{1,2} (sophie.emery@asdes.fr), ATSOU Kouami^{1,2}, MERDACI Naaima¹, HERVE Christian^{1,2,3}

1 Département de Consultations et de Santé Publique (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), Hôpital Max Fourestier de Nanterre

2 Réseau ASDES "Accès aux Soins, Accès aux Droits, Education à la Santé", www.asdes.fr

3 Laboratoire d'Ethique médicale et de médecine légale, Faculté de Médecine Les Saints-Pères, Université Paris Descartes

INTRODUCTION

L'hôpital Max Fourestier de Nanterre fait partie d'une structure particulière, le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (Cash), qui regroupe à la fois des structures d'hébergement pour personnes précaires, et l'hôpital proprement dit. Le département de consultations et de santé publique (DCSP), situé au sein d'une polyclinique héberge à la fois une partie de l'activité de la Permanence d'Accès aux Soins (PASS), des consultations de médecine générale et de spécialistes, et la partie hospitalière d'un réseau ville-hôpital d'accès aux soins, le réseau ASDES (Accès aux Soins, aux Droits, Education à la Santé).

Contexte actuel:

1) Création de la permanence d'Accès aux Soins à l'hôpital Max Fourestier:

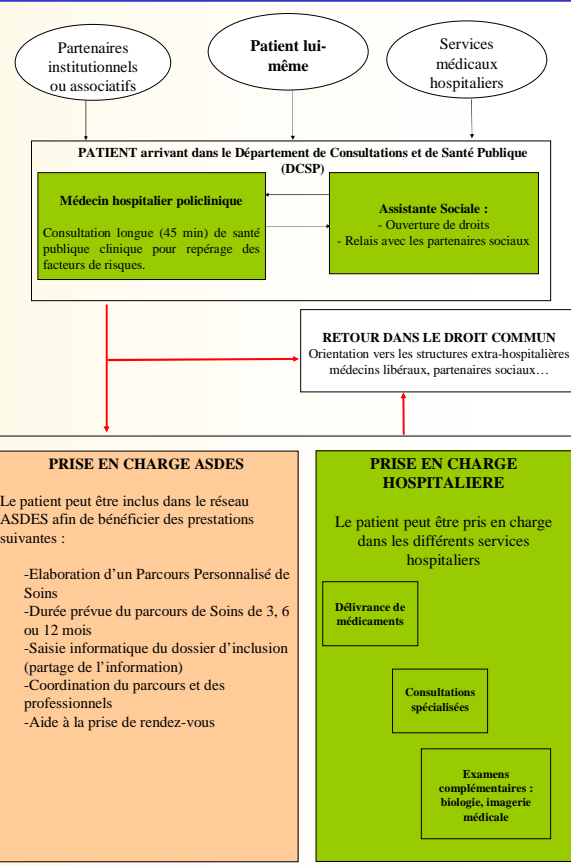
- Financement d'un demi-poste d'assistante sociale au sein du service de consultations
- Délivrance des médicaments au sein de la polyclinique pour les patients précaires sortant des services d'hospitalisation ou suivis en ambulatoire.
- 13 vacations de médecine générale à la polyclinique (financement MIGAC).
- Amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes précaires.

2) Le réseau ASDES (Accès aux Soins, aux Droits, Education à la santé):

- Réseau ville-hôpital de professionnels libéraux et hospitaliers.
- En lien avec les associations de quartier ou institutions au contact des populations précaires.
- Finance les acteurs impliqués dans la prise en charge globale (diététiciennes, psychologues libéraux...).
- Facilite l'accès aux soins des populations vulnérables.
- Propose une prise en charge globale et un suivi des patients en ambulatoire, en lien avec les professionnels de santé adhérents de ville et de l'hôpital grâce à un dossier médical informatisé.

3) Un partenariat efficace pour une prise en charge globale:

- Consultations longues de santé publique clinique (environ 45 minutes), pour le repérage des difficultés d'accès aux soins (en particulier les difficultés sociales pour défaut de couverture sociale), ainsi que des déterminants de santé pathologiques ou retards de prévention tels que définis dans la Loi de Santé Publique de 2004 .
- Orientation si besoin vers l'assistante sociale de la PASS, qui effectue le suivi social des patients : ouverture des droits, optimisation de la couverture complémentaire...
- Inclusion si besoin dans le réseau ASDES afin de bénéficier des prestations offertes par le réseau. Le médecin établit alors un Plan Personnalisé de Soins (PPS).
- La délivrance de médicaments se fait à la polyclinique, après validation par l'assistante sociale.
- En l'absence de couverture sociale, la prise en charge financière des consultations médicales et du suivi paramédical (soins externes, consultations) peut être financée par le réseau ASDES. Les facturations sont mises en attente : ceci est facilité par la présence de la caisse au sein même de la polyclinique.
- Relai vers le système de droit commun (suivi polyclinique ou libéral).



Résultats

Nombre de consultations en médecine générale	3103
Nombre de patients inclus dans le réseau ASDES	142
Nombre de patients reçus par l'assistante sociale	102
Nombre de patients ayant bénéficié d'une délivrance des traitements	112
Nombre de patients ayant bénéficié de la subvention	105

CONCLUSION

La complémentarité de la PASS et d'un réseau d'accès aux soins, hébergés dans un même site facilite les échanges entre le secteur médical et social, entre la ville et l'hôpital. Cette organisation permet ainsi d'améliorer le repérage et la prise en charge globale des personnes précaires, dans un objectif de retour dans le droit commun.